



République Française
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 10 Décembre 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	21	

Vote
Prend acte
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 17/12/2024
Et
Publication du : 17/12/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 02/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/12/2024.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, Mme PASQUET Christine, M. SIMON Patrice, Mme GANNAT Fanny, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. MICHELAT Jean-François, Mme CHARLET Audrey, M. PRIGENT André, M. PRIOU Eric, Mme DUCHESNE Adeline, M. LOMBARD Daniel, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine

Excusés avec procuration : Mme BELLOT Elisabeth à M. TOURATIER Claude, Mme LECONTE Catherine à M. SIMON Patrice, M. DEPOND Jean-Michel, à M. MASSONNEAU Philippe, Mme SALIS Alexandra à Mme CHARLET Audrey, M. GUIRAUD Laurent à M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole à Mme DUCHESNE Adeline,

Excusés : M. MAHÉ Bernard, Mme DOUCET Denise

A été nommé(e) secrétaire : Mme CANGE Josiane

2024-095 – RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE 2023 - PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

L'Agglomération Montargoise et Rives du Loing (AME) a délégué l'exercice de la compétence assainissement collectif et non collectif à SUEZ via un contrat d'affermage d'une durée de 10 ans et 5 mois entré en vigueur le 1^{er} août 2017 et qui s'achèvera le 31 décembre 2027. Le périmètre géographique de ce contrat demeure le même que pour le précédent et concerne les 15 communes membre de l'AME.

La population desservie par le service d'assainissement était de 63 903 habitants.

1) ASSAINISSEMENT COLLECTIF

. Le réseau public de collecte des eaux usées est d'une longueur de 404,51 km à fin 2023.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation N/N-1
Linéaire gravitaire (km)	335	337,59	339,07	341,18	342,14	347,14	+1,5 %
Linéaire refoulement (km)	57,28	57,62	57,81	57,23	57,29	57,37	+0,1 %
Linéaire total (km)	392,31	395,21	396,88	398,42	399,44	404,51	+1,27 %

Les variations de certains linéaires réseaux sont ducs aux extensions des collecteurs assainissement et la mise à jour du SIG suite à la réception de plans de récolements.

. Le patrimoine associé au réseau :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation N/N-1
Regards	12 013	12 041	12 113	12 186	12 220	12 508	+2,4%
Branchements	23 199	23 292	23 364	23 898	24 088	23 094	-4,1 %

. Les prestations réalisées sur le réseau en 2023 :

- Le curage des collecteurs (hors refoulement) est assez erratique d'une année sur l'autre :

	2021		2022		2023		Variation N/N-1
	Linéaire	Taux de curage	Linéaire	Taux de curage	Linéaire	Taux de curage	
Curage préventif (ml)	44 605,18	11,19 %	42 007,04	10,6 %	52 750,75	13 %	+25%
Curage préparatoire (ml)	6 918,29	1,73 %					
Curage curatif (ml)	2 684,84	0,74 %	3 267	0,8 %	3 205,26	0,8 %	-2 %
Linéaire total curé (ml)	54 208,1	13,61 %	45 274	11,33 %	55 956,01	13,83 %	+23,6 %

- Les interventions :

	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Inspection pedestre (ml)	72 277	54 298	47 650	52 790	+10,8 %
Inspection télévisée (ml)	3 113	7 054	7 046	14 134	+100,6 %
Désobstructions (réseau + branchement)	265	221	147	211	+43,5 %

NOTA : L'évolution du nombre de désobstruction est corrélée à celle constatée en termes de curage.

- Les contrôles de conformités :

Seules les contrôles de conformité des rejets en domaines privés sont comptabilisés.

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Nombre	530	650	904	904	963	+6,5 %

Dans le cadre du contrat en cours, le délégataire conserve la responsabilité de l'exécution de ces contrôles. Toutefois pour cette prestation, le délégataire perçoit une rémunération au contrôle réalisé prise en charge par la collectivité ou par l'utilisateur dans le cas d'une vente immobilière.

NOTA : l'évolution à la hausse enregistrée depuis début 2019 est liée à l'entrée en vigueur de l'obligation de fournir un certificat de contrôle de moins de 3 ans en cas de vente immobilière.

Le traitement des effluents est assuré par 8 sites d'épuration des eaux usées :

- la station d'épuration (STEP) des Prés Blancs à Chalette : 85 000 équivalents-habitants (EH) ;
- la station d'épuration de l'Union à Amilly : 17 000 EH ;
- les deux stations d'épuration de Vimory le Bourg (1 200 EH) et les Grandes Veuves (50 EH) ;
- les 2 stations d'épuration de Chevillon « le bourg » et « le Migneret »,
- le lagunage de Solterre (400 EH),
- la station d'épuration de Saint Maurice sur Fessard (450 EH).

La pluviométrie enregistrée à la station d'épuration des Prés Blancs à Chalette-sur-Loing

	2019	2020	2021	2022	2023	Variation N/N-1
Pluviométrie	660 mm	518,8 mm	671,8 mm	575,8 mm	700 mm	+ 21,6 %

Données globales pour l'ensemble des 8 unités de dépollution.

	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Volumes entrés STEP (m ³)	3 346 998	3 528 975	3 311 608	3 428 959	+ 3,54 %
Volumes traités (m ³)	3 575 412	3 757 738	3 512 434	3 662 046	+ 4,26 %
Boues produites (T MS)	1 289,3	1 441,5	1 385,5	1 474,4	+ 4,47%
Boues évacuées (T MS)	1 748,55	2 014,01	1 996,96	2 022,20	+1,3%
Refus de dégrillage (T)	Données RAD inexploitable	Données RAD inexploitable	Données RAD inexploitable	Données RAD inexploitable	
Sables produits (T)	146,02	223,1	198,48	110,25	- 45,5 %
Huiles/Graisses hors Prés Blancs (T)	75,46	40,12	65,6	67,82	+ 3,4%

- Les volumes rejetés par les stations d'épuration au milieu récepteur fluctuent de la même manière que les volumes collectés en entrée de chaque unité de traitement.
- Il existe cependant une exception. A la station d'épuration de Vimory Bourg, des retours en tête importants provenant de l'épaisseur statique et du drain du silo augmentent visiblement le volume entrant par rapport au volume sortant.

. Les volumes :**- Volumes en entrée de STEP**

En m ³	2020	2021	2022	2023	Variation N/N-1
L'Union	383 645	399 583	368 676	387 986	+ 5,2 %
Les Prés Blonds	2 792 552	2 892 393	2 743 158	2 827 019	+ 3,1 %
Vimory bourg	64 322	88 329	80 966	92 396	+ 14,1 %
Vimory Grandes Veuves	2 207	2 768	1 501	2 752	+ 83,3 %
Chevillon bourg	9 210	9 248	7 517	7 793	+ 3,7 %
Chevillon Migneret	5 533	10 626	7 176	8 927	+ 24,4 %
Solterre lagunage	22 261	10 838	21 264	20 074	- 5,6 %
Saint Maurice	64 268	115 190	81 350	82 012	-29,4 %
	3 346 998	3 528 975	3 311 608	3 428 959	+ 3,54 %

- Les volumes reçus en entrée des stations d'épuration sont fonction de la pluviométrie et de la qualité des systèmes de collecte qui leurs sont associés.
- Les stations de Chevillon-sur-Huillard, de Saint-Maurice-sur-Fessard, de Solterre et de Vimory : en absence de débitmètre, le volume reçu sur ces stations est obtenu à partir des temps de fonctionnement des pompes de relevage ;

- Les volumes facturés

	2019	2020	2021	2022	2023	Variation N/N-1
Volumes facturés (m ³)	2 861 615	2 875 839	3 024 746	3 086 634	2 948 102	-4,5 %

Les volumes assujettis sont issus des volumes facturés sur l'année civile.

. Les clients assujettis :

	2019	2020	2021	2022	2023	Variation N/N-1
Nombre de clients	23 764	23 969	24 185	24 423	24 551	+ 0,5 %

Le nombre de clients affiché correspond au nombre de clients avec une valeur active de consommation au 31 décembre de l'année.

Produits en €	6 387 761	6 427 049	6 630 107	6 592 644	6 358 235
Charges en €	6 169 995	6 196 958	6 407 385	6 613 004	7 189 442
Résultat avant IS en €	247 766	230 090	222 722	- 20 360	- 831 207
Marge avant IS en %	6	5,55	4,93	- 0,44	- 18,56

Source : d'après rapports annuels du délégataire

Les résultats des comptes de la délégation sont en fortes baisses entre 2022 et 2023 (-810k€). Cette baisse s'explique principalement par :

- La baisse des recettes (-234k€)
- L'augmentation de l'énergie (+221k€) ;
- L'augmentation des produits de traitements (+101k€) ;
- L'augmentation du volet sous-traitance (+95k€).

2) ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, le SPANC :

La collectivité compte sur son périmètre 1 935 installations d'assainissement non collectif.

	2019	2020	2021	2022	2023
Nbr de visites	63	42	218	129	96
Nbr de contrôle de conception	31 (31 favorables)	13 (dont 2 avec réserve)	19 (dont 3 avec réserve)	16 (dont 5 avec réserve)	29 (dont 14 avec réserve et 1 avis défavorable)
Nbr de contrôle de bonne exécution	5 (100% conformes)	2 (100% conformes)	1 (100% conformes)	2 (100% conformes)	10 (100% conformes)

En 2023, 32 enquêtes ont été réalisées dans le cadre d'un contrôle de bon fonctionnement lors de cessions immobilières.

Perspectives pour 2024 en termes de réseau des eaux usées :

- Mettre en œuvre le plan d'actions suite au schéma directeur assainissement IRH pour analyser les points critiques remontés par la modélisation du réseau d'assainissement.
- Mettre en œuvre les orientations de l'étude relative aux postes de relèvement afin d'éviter les débordements rue Roger Salengro (Chalette-sur-Loing). Vérifications du fonctionnement du système par temps de forte pluie avec la « modélisation » (ainsi que la rue de Villemandeur et la plaine St Just)
- Recherche des FCP (eaux claires parasites) dans les collecteurs EU (eaux usées), principalement dans le secteur gravitaire en amont de la STEU de Chalette avec le système Sewerball
- Réhabilitation de certains collecteurs (listes non exhaustives) :
 - Secteur VILLEMANDEUR (Pontommerie, les Castors, les Déportés)
 - Rue Périer à MONTARGIS (travaux prévus en 2023)
 - En amont des postes suivants :
 - Les Déportés à Villemandeur
 - Chambon à Villemandeur
 - George Sand à Cepoy
- Définir avec l'Agglomération Montargoise un mode opératoire pour géo-référencer les conduites de refoulement afin de respecter le contexte réglementaire (guichet unique) (étude en cours par l'Agglomération Montargoise).
- Réaliser des prélèvements au niveau des déversoirs (Saint-Maurice-sur-Fessard) et trop plein des postes de refoulement en temps de pluie et sec pour analyser la charge de l'effluent transitant au milieu naturel (Arrêté du 21 juillet 2015).

- Équiper le trop-plein de la rue WALDECK ROUSSEAU par une sonde de détection de déversement dans le cadre du diagnostic permanent.
- Équiper le déversoir d'orage à l'angle de la RUE DE LA VALLEE par un équipement permettant une mesure journalière et d'enregistrement en continu des débits (arrêté du 21 juillet 2015).
- Installer des sondes de mesures de niveau sur le réseau au niveau des nouvelles zones critiques pour anticiper des obstructions....
- Prévoir la mise en place de bornes vertes à différents points stratégiques de l'Agglomération Montargoise pour le curage.
- Prévoir la condamnation des points d'eau dans la bâche des postes de refoulement et dans les chambres à vannes.
- Poursuivre la mise à jour du SIG (réseaux public et privé).
- Réaliser les investigations complémentaires dans le cadre du diagnostic amont.
- Suite à plusieurs dysfonctionnements et obstructions, il apparaît nécessaire de réhabiliter le collecteur rue Triqueti à Montargis (Chemisage décollé et enlevé pour retrouver un écoulement correct).

Perspectives pour 2023 sur les postes de relevage (PR) des eaux usées :

- Mise en sécurité des 3 gros PR (BERTHELOT, PATIS et ST GOBAIN) pour les interventions de curage avec la création de nouvelles ouvertures
- Aménagement / modification, exemple ci-dessous hors barrés anti-chute
 - PR Terre du Buisson : Mise en sécurité (Poste surélevé),
 - PR PN 36 : Poste très sollicité, extension du réseau en amont, à étudier ainsi qu'une réhabilitation du génie civil (travail prévu en 2023)
 - PR Les peupliers : Poste très sollicité, projet de lotissement dans le futur (débordement en surface dès le fonctionnement des 2 pompes au niveau du collecteur au point de refoulement rue de Vimory). A étudier la modification de la conduite de refoulement en la prolongeant jusque dans la rue Gaillardin.
 - PR le Canal Chevillon-sur-Huillard : Armoire déportée dans la station et poste le long du canal à environ 200 m, à étudier un report des commandes au niveau du poste afin d'assurer la sécurité des opérateurs.
 - Etude sur la pose de vannes d'isolement accessibles (dans PR ou regard) sur certains postes stratégiques non équipés. Exemple, PR GEORGE SAND, PR PN36, PR ST FIRMIN...
 - PR LE TOURNEAU, PR LE PARC, PR CASTORS, PR ST GOBAIN étude à prévoir sur ces 4 PR et réseau en vue du rattachement du lotissement du Migneret (suppression de la STEU), des extensions du collecteur EU sur Chevillon-sur-Huillard et de l'implantation d'une entreprise dans la zone du Tourneau.
 - Prévoir la mise en place d'un traitement de l'air (désodorisation) du PR Ste Catherine si le problème de mauvaises odeurs persiste malgré la pose d'une chute accompagnée.
 - Réhabilitation totale du poste de refoulement PN 36
 - PR du Bourg à Vimory : prévoir la condamnation du trop-plein.

Perspectives pour 2024 en termes de traitement des eaux usées :

- STEU de Vimory :
 - Mise en place d'une couverture de type « bâche » sur le silo à boues (Chiffrage à étudier par Suez)
 - Réhabilitation du stockage de chlorure ferrique (Chiffrage à étudier par Suez) et démolition de l'ancien ouvrage pour accéder à l'aire de dépotage afin de garantir la sécurisation des agents intervenants.
- STEU de Saint-Maurice-sur-Fessard :

- Une nouvelle station d'épuration à l'étude permettra de pallier les dysfonctionnements du pont racleur (bande de roulement très abimée) détériorant la qualité du rejet
- STEU Amilly :
 - Réfection du canal de comptage supervisée par l'AME (reprise des résines)
- STEU le Migneret Chevillon-sur-Huillard :
 - Réflexion sur le devenir de la station d'épuration le Migneret à Chevillon-sur-Huillard, dans le cadre du schéma directeur assainissement : cette unité de traitement serait remplacée par un poste de refoulement.
 - En accord avec l'AME, suppression de l'accès à la turbine d'aération pour mise en sécurité des intervenants
- STEU Chalette/Loing :
 - Gestion de la pollution aux PCB :
 - En septembre 2023, la STEU de Chalette-sur-Loing a subi une pollution aux PCB. La cause de cette pollution n'est pas encore identifiée. Cette pollution impactera le fonctionnement de la STEU en 2024 mais les résultats des analyses montrent qu'il n'y a pas eu de PCB déversés dans le milieu naturel. En 2024, les actions qui seront menées porteront sur 3 axes :
 - l'identification de la source de pollution ;
 - la gestion des boues polluées au CM108 ;
 - l'élimination des reliquats de PCB sur la STEU et sur le réseau.
 - Améliorer le rendement énergétique de la STEU :
Les consommations électriques de la STEU de Chalette-sur-Loing sont très importantes. Afin d'améliorer le rendement énergétique de la STEU, SURZ proposera en 2024, 2 projets afin de réduire ces consommations électriques :
 - la réalisation d'une étude sur le remplacement d'une des 3 centrifugeuses de la STEU
 - la mise en place d'un nouvel outil de pilotage industriel basée sur l'intelligence artificielle afin d'optimiser le fonctionnement et réduire les coûts des installations de la STEU.
 - Le remplacement d'une centrifugeuse sera étudié en 2024 dans le cadre du fonds de renouvellement. Cette étude doit permettre d'étudier le type de centrifugeuse à mettre en place et la complexité technique pour la réalisation du remplacement.
 - L'eau industrielle doit rester dans des circuits "fermés" (rinçage centrifugeuse, atelier « produits de curage »...). Actuellement l'eau industrielle est utilisée pour le nettoyage des sols, notamment le jet d'eau servant aux camions hydrocureurs pour le rinçage des fonds de cuves. À étudier un système de chloration ou récupération du circuit eau potable.
 - Réfection du canal de comptage supervisée par l'Agglomération Montargoise.
- Aire de stockage des boues – CM108
 - Projet d'agrandissement du stockage au CM108, avec deux cases supplémentaires

Perspectives pour 2024 en termes d'assainissement non collectif :

- Poursuite de la réalisation des contrôles de bon fonctionnement ANC en 2024 :
 - Poursuite des campagnes de contrôles périodiques.
- Réflexion à mener sur la méthodologie à adopter afin d'optimiser la réalisation des contrôles périodiques de bon fonctionnement sur le territoire de l'Agglomération Montargoise.
 - Solliciter l'aide de l'Agglomération et des communes
 - Réaliser des réunions d'informations auprès des usagers.

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1411-3 et l'article D 2224-3 ;

Vu le décret n°2007-675 du 02 mai 2007 pour l'application de l'article L.2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°24-239 en date du 24 septembre 2024 ;

Considérant que le rapport a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 16 septembre 2024,

Considérant les éléments fournis dans le rapport annuel joint, adressé le 25 avril 2024 pour l'exercice 2023, par SUEZ Eau France, délégataire et la présentation du rapport issue de la délibération n°24-239 du conseil communautaire ;

En conséquence, le Conseil Municipal de :

- **De prendre acte** de la présentation du rapport annuel du délégataire de service public de l'assainissement pour l'exercice 2023.

Prend acte

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le, 17/12/2024

Le Maire,

Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,

Josiane CANGE



Publicité des actes de la commune par voie électronique le 17/12/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet: <www.telerecours.fr